## **HONORAIRES TRANSACTION**

Biens à usage d'habitation, les Honoraires sont de :

Jusqu'à 200 000 Euros : 6 % du prix du bien avec un minimum de 3000 euros.

A partir de 200 000 Euros : 5 % du prix du bien.

La rémunération sera à la charge du vendeur, sauf convention expresse différente stipulée dans le mandat.

Le montant de la TVA est inclus au taux de 20%.

Aucune commission n'est due avant la réalisation de l'acte authentique.